

La neutralité du Net, mode d'emploi

Les régulateurs européens ont traduit le principe de neutralité du Net en lignes directrices: les règles du jeu sont définies.

MICHEL LAUWERS

La neutralité de l'internet est un principe qui garantit aux utilisateurs la liberté d'accéder au contenu, aux applications et aux services de leur choix sur le «réseau des réseaux». Imposé en Europe par la voie d'un règlement arrêté en 2015, ce principe vient d'être traduit en modalités pratiques par l'Orece, l'Organe des régulateurs européens des communications électroniques. Il a publié hier ses lignes directrices. Une garantie que les règles du jeu seront harmonisées à travers l'UE...

«La neutralité du Net est primordiale pour assurer que ce sont bien les consommateurs qui décident quel usage ils veulent faire d'internet. Les consommateurs peuvent se réjouir, la neutralité est désormais une réalité en Europe», a commenté Monique Goyens, la directrice générale du Bureau européen des unions de consommateurs (Beuc).

Les principales règles:

► **Grands acteurs du Net et start-ups:** si les personnes privées sont considérées comme utilisateurs du Net, les sociétés fournissant contenu, services ou applications sur internet le sont aussi (Google, Netflix et autres). La neutralité ga-

rantit aussi que les start-ups auront accès égal aux internautes.

► **Limitation d'accès:** on ne peut exiger d'un fournisseur d'accès (FAI) qu'il garantisse un accès de bout en bout à internet; il ne peut en effet être responsable de sa disponibilité à l'autre bout du monde.

► **Réseau public ou privé:** la neutralité concerne les accès depuis un réseau public. En clair, un accès fourni depuis un café, un hôtel ou depuis le réseau d'une entreprise (à ses employés, par exemple) ne tombe pas sous l'application de la neutralité.

► **Zero-rating:** cette pratique qui exclut du forfait de données facturé le trafic sur certaines applications est interdite, sauf exceptions. Aux régulateurs nationaux de juger au cas par cas.

► **Gestion du trafic:** la neutralité ne signifie pas que le FAI doit tout laisser faire. Il doit pouvoir gérer plus finement son réseau et son trafic dans trois cas de figure: en cas de congestion, pour préserver la sécurité ou pour se conformer à d'autres lois spécifiques.

► **Services spécialisés:** les opérateurs conservent la possibilité de réserver une partie de leur bande passante pour offrir des services propres, qui leur permettent de se différencier. Cela concerne notamment les services VoLTE (véhiculer des appels mobiles «voix» sur le réseau 4G à côté du trafic de données et d'internet) et IPTV (télévision diffusée sur un réseau utilisant le protocole internet).

«La neutralité est désormais une réalité en Europe.»

MONIQUE GOYENS
DIRECTRICE DU BEUC